

Aurélien ROBERT

## L'IDÉE DE LOGIQUE MORALE AUX XIII<sup>e</sup> ET XIV<sup>e</sup> SIÈCLES

Aujourd'hui, la plupart des lecteurs de l'*Éthique à Nicomaque* d'Aristote, nourris par l'ambition universaliste et fondationnaire<sup>1</sup> de la philosophie moderne, s'étonnent du but très modeste que l'auteur attribue à son ouvrage.

C'est qu'en effet on ne doit pas chercher la même rigueur dans toutes les discussions indifféremment. [...] On doit donc se contenter, en traitant de pareils sujets [*i.e.* de l'éthique] et partant de pareils principes, de montrer la vérité d'une façon grossière et approchée<sup>2</sup>.

L'éthique n'aurait point besoin d'être fondée en vérité, ou de manière si lointaine que l'on ne saurait la définir en des termes communs à d'autres formes de savoir. D'aucuns y verraient un paradoxe, puisque le contenu de l'*Éthique à Nicomaque* vise bel et bien l'enseignement de quelques vérités sur le bonheur, le bien, la vertu ou encore la nature de l'acte volontaire<sup>3</sup>. En fait, Aristote entend simplement montrer qu'il est impossible de faire reposer le savoir éthique sur les mêmes procédures rationnelles que celles de la science et que, par ailleurs, la finalité de l'éthique n'est pas la connaissance mais l'action. Le philosophe doit pourtant s'interroger sur les rapports qu'entretiennent connaissance et action en éthique : comment le raisonnement moral peut-il être à la fois informatif, au sens où il est possible d'apprendre quelque chose de vrai en éthique sous un régime de scientificité qui lui est propre, et inclinant, ou

1. J'emprunte le terme et l'analyse à V. DESCOMBES, *Philosophie du jugement politique*, Paris, 2008.

2. ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, I, 1, 1094 b 12-20 (trad. J. Tricot, Paris, 1990, p. 36).

3. Il le reconnaît lui-même en I, 8, 1098 b 9-12.